

Compte-rendu CAPD

(Classe exceptionnelle, hors-classe, INEAT/ EXEAT,
recours temps partiels, phase d'ajustement)

Du 2 juillet 2019

Présents :

-Pour l'administration : Mme POIRAUD, Mme THOMAS, Mme BLIN-MARQUET, Mr GUIET, Mr SIMON, Mme POIRIER, Mr MAHOUIN, Mme KOECHLIN, Mr FLEURAT, Mme BRIGNONE, Mr BALLOT

-Pour les représentants des personnels : Mr CHAPERON, Mme MASSON, Mr PERROTIN, Mme LE GALL, Mr CRISTOFOLI, Mme TOUAHRIA, Mme PIBOULEAU, Mr DEMOUGIN (8 FSU), Mme BOURDAIS, Mme LOOTEN (2 UNSA), Mr LEGAY, Mme WINGERT (2 FO)

1) Accès à la classe exceptionnelle

→ 68 candidatures au vivier 1 avec 78 % de femmes (3ème échelon de la HC et 8 années de missions particulières) et 10 promouvables au titre du vivier 2 avec 67 % de femmes (dernier échelon de la HC)

→ 45 (34 femmes, 11 hommes selon la représentativité H/F dans ce corps) promus (36 pour le vivier 1 avec un barème de 58 à 173 points et 9 pour le vivier 2 avec un barème de 79 à 182 points)

Pour connaître la constitution des points du barème, vous réfêrez à notre site.

FO revendique l'abandon des grades hors-classe et classe exceptionnelle (système pyramidal qui en récompense certains au détriment d'autres) pour les remplacer par un nouvel échelon à la classe normale pour que tout le monde termine tout en haut de l'échelle (système cylindrique).

Ce dernier grade « classe exceptionnelle » a été mis en place par PPCR que FO n'a pas signé.

2) Accès à la hors-classe

Secrétaire Général : « La proposition en GT de ne pas tenir compte de l'appréciation n'a pas été retenue. Le départage, en cas d'égalité de barème, pourra en revanche se faire en priorité avec l'AGS totale »

→ critères de départage dans l'ordre : AGS totale, AGS dans le corps des PE, rang décroissant d'échelon, ancienneté dans l'échelon, date de naissance

→ 784 promouvables, 115 promus selon le pourcentage de 15,1 % d'accès à la hors-classe pour la rentrée 2019

Les promus ont un barème compris entre 180 points pour le 1^{er} promu et 150 points avec 31 ans, 11 mois et 29j d'AGS dont 11ans dans le corps des PE pour le dernier promu.

→ 4 situations d'agents partants à la retraite dans les 115 promus (vérifier si maintien à la retraite ou non). S'ils partent à la retraite, les 4 agents suivants seront promus à la HC.

Le Snudi FO est intervenu pour que les appréciations puissent être revues à la hausse. Refus de la DASEN qui explique que ce serait revoir toutes les appréciations. Pour la DASEN, l'engagement professionnel n'est pas identique pour tous.

Le Snudi FO est intervenu pour demander quand serait applicable l'accès à la HC . Réponse du SG : au 01/09/2019

Pour rappel, il faut exercer 6 mois dans l'échelon obtenu pour partir à la retraite en bénéficiant de cet échelon/grade.

3) INEAT / EXEAT

-DASEN : « Contingent de 17 personnes en INEAT, selon les critères de départage »

-8 exeat accordés au titre du rapprochement de conjoint et selon le plus fort barème (entre 536 et 617 points)

-4 possibilités d'échange direct , venant du 44, 31, 35 et 74

4) Refus de temps partiel

→ 11 recours : 7 acceptations (motif familial et médical) et 4 maintiens de refus (2 PES ayant accepté de venir en Sarthe et 2 pour convenances personnelles)

Secrétaire Général : le calendrier des opérations de demandes de temps partiels sera avancé dans l'année scolaire à partir de la rentrée prochaine. Il va être étudié une dématérialisation de cette démarche.

5) Phase d'ajustement

Secrétaire Général : « Opération principale de mouvement au 18/06/19 puis élément d'ajustement jusqu'au mardi 25 juin. Possibilité pour les agents subissant une mesure de carte scolaire, d'avoir 48h pour formuler leur vœu de regagner leur poste précédent ou rester sur leur affectation. »

Le critère retenu pour l'attribution des postes se fera en fonction de la distance par rapport au 1^{er} vœu précis exprimé à la phase principale, et le critère du type de poste en cas d'égalité de distance

6) Questions diverses

-stages MIN : en cours, pas d'informations, cela passe directement de manière nationale